



REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE CHAMBERY
Département de la Savoie

DECISION DU MAIRE N° DDM-2023-181

En application des articles L. 2122-22 et L.2122-23
du code général des collectivités territoriales

2316 : PRESTATION DE SAISIE DES ACTES NUMERISES D'ETAT CIVIL

Le besoin d'avoir une base de données contenant l'ensemble des informations des documents numérisés est fortement liée à la mise en place de la plate-forme d'échange COMEDEC (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil) permettant le transfert dématérialisé des informations d'état-civil entre les mairies et les demandeurs d'informations (notaires et administrations). Pour traiter les demandes d'informations provenant de la plate-forme, le service état-civil de la Ville de Chambéry doit transmettre les données présentes dans la base de données du logiciel Arpège Mélodie. Hors, si ces données ne sont pas présentes dans la base, l'agent de l'état-civil doit préalablement retranscrire les informations se trouvant sur le document numérisé.

Cette opération est longue et impacte fortement le fonctionnement normal du service, alors que le traitement d'une demande dont les informations se trouvent déjà dans la base est très rapide.

Compte-tenu de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice du XXIème siècle imposant le raccordement définitif des communes sur le territoire desquelles est située une maternité au dispositif COMEDEC, il est nécessaire que l'intégralité des actes numérisés de la ville de Chambéry soient retranscrits dans la base de données afin de faciliter le travail des agents du service pour les déployer sur des activités plus utiles au service du citoyen.

Dans ce contexte, afin d'avoir l'intégralité des actes numérisés retranscrits dans la base de données, il est proposé la passation d'un marché à procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Il s'agit d'un marché ordinaire à prix unitaires.

EN CONSEQUENCE :

Le Maire de la Ville de CHAMBERY,

Vu les articles L.2122-22, alinéa 4 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° et R2113-4 à R2113-6

Vu la délibération n°DCM-2020-117 du 17 juillet 2020 relative aux délégations du conseil municipal au maire,

Vu la délibération n°DCM-2023-089 du 15 mai 2023 relative à l'actualisation des délégations du conseil municipal au maire,

Vu les délibérations annuelles relatives à la dette et les emprunts,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

La passation du marché de services 23-16 ayant pour objet la réalisation de prestation de saisie des actes numérisés d'état civil

Entre la Ville de CHAMBERY, Hôtel de Ville, B.P.11105, 73011 CHAMBERY CEDEX

Et

La société AZENTIS TECHNOLOGY, 155 rue du docteur BAUER 93 400 SAINT OUEN pour un montant estimatif de 45 951.28 € HT.

ARTICLE 2° :

L'autorisation du Maire ou de son représentant habilité, à signer le présent marché ainsi que tout document y afférent

ARTICLE 3° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr

Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 4 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Chambéry,

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision Marchés

Numéro attribué à l'acte : DDM-2023-181

Objet de l'acte : 2316 : PRESTATION DE SAISIE DES ACTES NUMERISES D'ETAT CIVIL

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 2 - Dossier du marché
(travaux, fournitures, services)

Date de l'acte : 18 juillet 2023

Annexe(s) : Acte d'Engagement, CCAP

Identifiant de télétransmission : 073-217300656-20230718-lmc1H29812H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29812H1

Date de transmission en Préfecture : 19 juillet 2023

Date de réception en Préfecture : 19 juillet 2023

Publication : du 19 juillet 2023 au 19 septembre 2023